



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14633

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2023

ÉDITÉ LE 01/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1991

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : 382 220 515 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3337080

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 125658210

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 125658210

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/04/2022

Raison sociale : SARL CAMILLE MOURIN

9 RUE ST LAURENT
72300 SABLE SUR SARTHE

Téléphone : 02 43 95 35 42

Fax : 02 43 92 28 88

Portable :

Site Internet :

E-mail : ngaultier@sarl-mourin.fr

Responsabilité légale :
MOURIN ANTHONY GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/11/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	18/01/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	18/11/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	18/01/2023
o Poêle ou insert bois	18/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	16/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.